

**Département**  
Meurthe et Moselle  
**Arrondissement**  
Nancy  
**Canton**  
Entre Seille et Meurthe

**COMMUNE DE ARRAYE ET HAN**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
des  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la séance ordinaire du  
mardi 2 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le deux juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye et Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire

**Nombre de Conseillers**

En exercice	11
Présents	09
Votants	11

**étaient présents :** Mme MUNIER Mélisandre  
Mrs BERRY Bernard, GEOFFROY Arnaud, GILLMETT Kevin, LEMOINE Anthony, ORY Denis, THOURON Jean-Marc, VAUTRIN Jean-Pierre, WOLTRAGER Nicolas

**Convocation établie**  
Le 26 juin 2020

**étaient excusés :** Mme GUIOT Adeline qui a donné pouvoir à Mr LEMOINE, Mme LOUIS Aurélie qui a donné pouvoir à Mr THOURON

**Délibération affichée**  
Le 3 juillet 2020

**étaient absents :**

*Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance*

**Vote du taux des taxes communales**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le taux des taxes communales comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) **8,90 %**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) **21,44 %**

Le produit fiscal attendu pour l'année 2020 sera de **24 151 €**.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

**Approbation du budget primitif 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas amortir les dépenses d'investissement et de voter le budget :

- \* au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec définition des opérations détaillées
- \* au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

- approuve le Budget Primitif 2020 comme suit :

Section de fonctionnement

dépenses : 174 774 €  
recettes : 197 488 €

Section d'investissement

dépenses : 35 520 €  
recettes : 68 755 €

## **Approbation du rapport d'activité de la Société publique locale (SPL) Gestion Locale au titre de l'année 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 30 septembre 2019 par laquelle le conseil municipal a autorisé la commune de Arraye et Han à devenir adhérent à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT que la commune de Arraye et Han est membre de la SPL Gestion Locale ;

CONSIDERANT la nécessité, pour les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires, en vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, de se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la SPL ;

Après présentation par le Maire des principales données et faits significatifs figurant dans le rapport d'activité de l'année 2019 de la SPL Gestion Locale présenté au conseil d'administration le 27 février 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de l'année 2019 ;

## **Désignation du représentant de la commune de Arraye et Han à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Publique (SPL) Gestion Locale (ou IN-PACT GL)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-1, L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 30 septembre 2019 par laquelle le conseil municipal a autorisé la commune de Arraye et Han à adhérer à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

Considérant la nécessité de désigner un nouveau représentant de *la commune de Arraye et Han* au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale, à la suite des élections municipales de 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne Monsieur Anthony LEMOINE comme représentant à l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale en remplacement de Monsieur Denis ORY.

## **Indemnité pour services rendus à la commune**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'une indemnité individuelle de 150 € soit versée aux trois couturières qui ont fabriqué des masques en tissu pour tous les habitants de la commune pendant le confinement. Il expose également que ces couturières ont fourni les matières premières pour la fabrication des masques.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser à Mesdames MEYER Karine, HEBERLÉ Perle et Nathalie COLOMBAT une indemnité individuelle de 150 € en remerciement pour la confection de masques en tissu pour les habitants de la commune.

Fait à Arraye et Han les jours, mois et an susdits

Le Maire, Mr Denis ORY